Plans de gestion
du Conservatoire du littoral

Site des landes et prairies de l'Île-aux-Moines

Morbihan



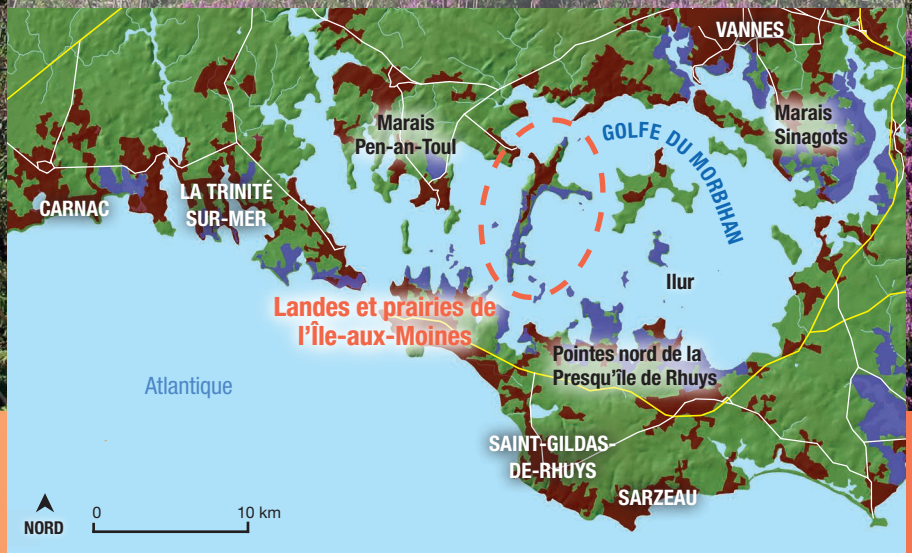


Île-aux-Moines

Landes et prairies de l'Île-aux-Moines

Morbihan

Commune de l'Île-aux-Moines



Réputée pour son charme et la beauté de ses paysages, la perle du golfe est positionnée au cœur du golfe du Morbihan et se caractérise par une forme de croix. Le site des landes et prairies de l'Île-aux-Moines couvre près de la moitié de l'île, principalement dans sa partie sud. Il englobe la quasi-totalité des espaces restés naturels, soit une surface de 149 ha dont 52 ha sont la propriété du Conservatoire du littoral.
Remarquable par sa diversité et ses points de vue sur le golfe, le site offre un dépaysement total à ses très nombreux visiteurs.

- Propriété Conservatoire du littoral
- Périmètre d'intervention
- Espaces urbanisés
- Réseau routier

Une nature en beauté au coeur du golfe

Les paysages naturels s'étirent entre les habitations et les eaux du golfe. À l'intérieur de l'île, les petits vallons composent des unités paysagères d'une grande diversité. Les falaises, les plages sableuses et la mer ne sont jamais très loin et les pointes littorales offrent de multiples échappées visuelles vers les autres îles du golfe du Morbihan et la presqu'île de Rhuys.

Les landes atlantiques à bruyère et ajoncs ainsi que les prairies composent des tableaux colorés qui varient au gré des saisons. Au printemps, par exemple, elles offrent à voir les longues tiges fleuries de l'Asphodèle d'Arrondeau, une espèce protégée au niveau national et emblématique de l'île ; les prairies révèlent quant à elles des espèces remarquables comme l'Orchis à fleurs lâches ou l'Oenanthe safranée.

Le site présente aussi de nombreux boisements de feuillus et de conifères. Cette diversité des habitats naturels (landes, prairies, vasières, boisements, bocage...) profite à une soixantaine d'espèces d'oiseaux.



Point de vue sur le golfe du Morbihan

Des dolmens, des menhirs et un patrimoine bocager remarquable

De nombreux mégalithes se laissent découvrir à la croisée des chemins. Ils datent d'une époque, il y a 5 000 ou 6 000 ans, où l'Île-aux-Moines était reliée au continent. Certains, exceptionnels, sont classés aux monuments historiques : le cromlech de Kergonan dont le cercle de menhirs est le plus vaste de France et le dolmen de Penhap situé sur une propriété départementale.

Après le néolithique, les hommes ont laissé des empreintes d'un autre genre : puits, fontaines, pierres à laver ou encore vaste réseau de murets qui permet de repérer l'ancienne structure bocagère et sa multitude de parcelles familiales autrefois cultivées et pâturées.

Un dépaysement à 5 minutes du continent pour des milliers de touristes

Historiquement limitée au site de Penhap, la zone d'intervention du Conservatoire du littoral s'est étendue depuis 2001 à l'ensemble des franges littorales nord, sud et est de l'île. Elle s'étire ainsi dans les bras les plus longs de l'île et couvre près de 50 % du territoire communal. Une telle proportion est exceptionnelle et révélatrice de la volonté de la commune et du département d'assurer la protection de l'île tout en permettant un large accès à un public parfois nombreux.
En hiver, l'Île-aux-Moines compte environ 600 habitants, mais au plus fort de la période estivale, elle peut accueillir plus de 10 000 visiteurs en une seule journée. La plupart débarquent pour quelques heures, un jour tout au plus. Ils peuvent découvrir les zones les plus accessibles du site par les chemins intérieurs, qui se prêtent particulièrement bien au vélo, ou par le sentier côtier qui permet de faire le tour de l'île à pied.

Préserver durablement les richesses naturelles de la perle du golfe

Les orientations de gestion visent à maintenir la diversité des habitats naturels avec une attention spécifique portée aux espèces patrimoniales, et à valoriser le patrimoine culturel et paysager du site tout en améliorant l'accueil et la sensibilisation du public. Elles tiennent compte des enjeux globaux de préservation et de mise en valeur des espaces naturels du golfe du Morbihan qui accueillent de nombreuses activités humaines tout en étant d'une importance écologique majeure. Elles s'adaptent aussi aux spécificités de l'Île-aux-Moines, un territoire insulaire qui est aussi une commune à l'identité forte où élus, habitants et associations témoignent d'une volonté affirmée de protéger et de valoriser les espaces naturels.

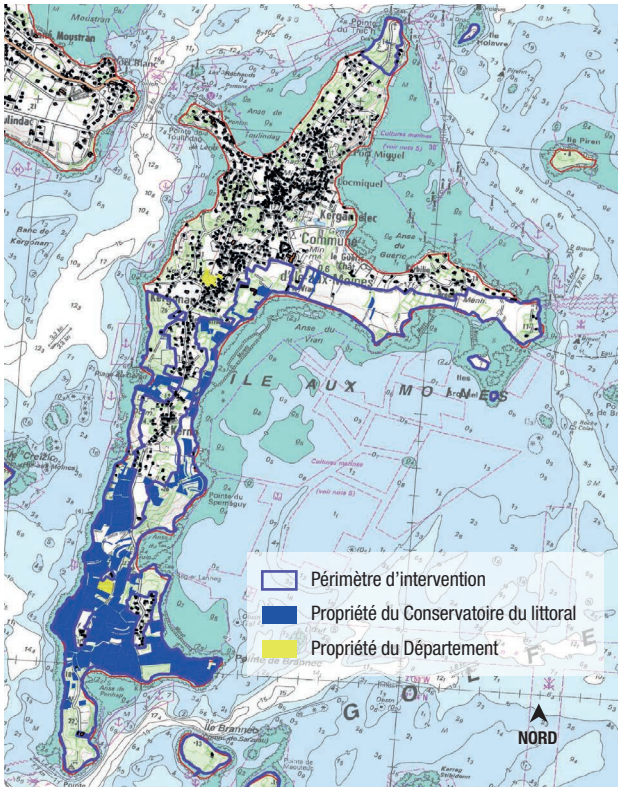
1 Valoriser les points de vue et le patrimoine

- **Ouvrir de nouvelles fenêtres sur le golfe**
  Il convient de continuer la politique d'ouverture du paysage pour affirmer l'identité insulaire de celui-ci.
- **Restaurer et entretenir le petit patrimoine bâti**
  Le patrimoine culturel du site est remarquable mais tend à disparaître. Cette richesse parfois éloignée des sentiers mérite d'être mise en valeur, partagée et reconnue par le public.
  Il est important, notamment, de continuer à restaurer les murets qui soulignent le caractère bocager. Ils représentent un véritable patrimoine identitaire de l'île où il existe plusieurs dizaines de kilomètres de ces ouvrages anciens.
- **Conserver, voire accroître le caractère naturel du site** en créant des haies bocagères (ou en les restaurant). Pour être efficaces, ces actions de reconquête paysagère nécessitent un entretien régulier.


Restauration de murets en pierres sèches

2 Réhabiliter les landes et les prairies

- **Poursuivre la réhabilitation des milieux ouverts face aux tendances à l'enfrichement**
  L'absence d'entretien des landes suite à l'évolution des pratiques agricoles conduit à leur vieillissement qui se traduit par la disparition de la strate herbacée et des bruyères, au profit des fourrés à pruneliers, des ronciers et des Fougères-aigles. Un même constat d'enfrichement et de fermeture progressive s'applique aux prairies.
  L'abattage sélectif des résineux qui acidifient les sols, banalisent les paysages et ferment les perspectives paysagères doit être poursuivi. De même, le débroussaillage se fait de manière sélective afin de préserver les fourrés littoraux «brise-vent» et les plus âgés qui possèdent une strate herbacée. Par la suite, un entretien régulier par débroussaillage, fauche, voire par pâturage en fonction des possibilités évitera que ces milieux se referment à nouveau.
- **Préserver les bosquets** en diversifiant les essences de résineux et de feuillus et en luttant contre les chenilles processionnaires qui colonisent les pins. Les arbres les plus affaiblis pourront être naturellement et spontanément remplacés par des essences locales comme le chêne. Les arbres morts seront abattus s'ils posent des problèmes de sécurité. Les autres seront conservés car ils servent de refuge et de garde-manger à de nombreuses espèces. Il conviendra aussi d'éliminer les espèces invasives comme le baccharis et a contrario de rechercher, pour mieux les protéger, les espèces rares.
- **Conserver plusieurs hauteurs de lande**
  Si en l'absence d'entretien, les espaces ouverts ont tendance à s'homogénéiser et à perdre en biodiversité, il n'en est pas moins essentiel de préserver plusieurs strates d'enfrichement pour offrir des zones refuges à la faune sauvage. Ces interventions se feront en concertation avec l'association des chasseurs, qui participe à la gestion du site.



3 Entretenir un réseau de sentiers ouverts au public

Le réseau de chemins existants est globalement satisfaisant, seuls quelques tronçons mineurs restent encore à ouvrir. Mais aujourd'hui il est indispensable de veiller à ce que ces chemins restent praticables.

Ce réseau est également adapté aux pics de fréquentation estivale : les usagers se répartissent naturellement entre un chemin côtier permettant de faire le tour de l'île à pied et des voies intérieures pratiquées par les riverains et les visiteurs en vélo. À proximité des espaces naturels protégés, et pour éviter de les impacter, des aménagements (bancs, tables de pique-nique, parkings à vélo, sanitaires) sont à la disposition du public.

C'est la commune de l'Île-aux-Moines, qui est en charge de la gestion du site, tout comme des aménagements ponctuels : barrières, chicanes, emmarchements, rigoles d'évacuation des eaux de pluie.

Comme sur tous les sentiers du littoral, les vélos y sont interdits. Mais le réseau de chemins à l'intérieur de l'île permet de découvrir facilement à vélo les sites principaux. Les promeneurs n'ont pas toujours conscience de la fragilité des espaces naturels qu'ils traversent comme les végétations de bord de falaises. Une réflexion pourrait être menée pour les sensibiliser et les informer des dangers pour eux-mêmes (risques d'éboulement et de chute), en sus des actions menées par le garde du littoral.



Les secteurs côtiers (hauts de plage, petites falaises, prés salés et dunes) correspondent à des zones prisées mais fragiles

Découvrir les plans de gestion du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral a pour mission d'acquérir les espaces fragiles et remarquables des rivages français, de les protéger et de les ouvrir au public.

Construite à partir du plan de gestion complet, qui est établi en concertation avec les acteurs du territoire, cette brochure synthétise les spécificités du site et les choix effectués pour son aménagement et son entretien.

Retrouvez les brochures de la collection sur le site Internet www.conservatoire-du-littoral.fr

Téléchargez l'application mobile
http://cloud-my-media.odolium.com/cdl/

Novembre 2017



En complément des landes, la lutte contre les dynamiques d'enfrichement des prairies humides représente l'un des principaux enjeux du site

Coordination éditoriale et mise en page : Conservatoire du littoral - MarkediA
Crédits photos : Conservatoire du littoral - Commune de l'Ile-aux-Moines - Erwan LE CORNEC/GEOS
Source carte : p2 : © IGN - BD-Carthage - BD-Alti ® (Cdl - SSI) p3 : © IGN - BD-ORTHO ®
Impression sur papier recyclé

Gestionnaire

www.mairie-ileauxmoines.fr

Partenaire

www.morbihan.fr

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Conservatoire du littoral

www.conservatoire-du-littoral.fr

Conservatoire du littoral
Délégation Bretagne
8, quai Gabriel Péri
BP 60474
22194 Plérin Cedex
Tel : 02 96 33 66 32
bretagne@conservatoire-du-littoral.fr